

Mariage avec une etrangere!

Par laurent, le 11/06/2008 à 19:36

bonjour,

je souhaite faire venir mon amie de thailande avec un visa court sejour de 2 mois. pendant cette periode nous souhaitons nous marier .

est il possible de ce marier avec ce type de visa et si oui sera t elle obligée de repartir apres le mariage?

merci d avance de votre reponse

cordialement

Laurent

Par jeetendra, le 12/06/2008 à 18:43

bonsoir, vous pouvez tout à fait vous mariez en france avec votre amie thailandaise et avant l'expiration du visa de court séjour, déposer une demande de visa vie privée et familiale à la préfecture, cordialement

Par pocholle, le 13/06/2008 à 21:46

et pren a navoca cé la meilleure solution si sa va pa il interviendra pren 1avocat qui socupe des san papier